



Ordre du Jour :

1. L'avenir du Val- de- Grâce.

2. Point d'avancement des travaux du centre culturel marocain <sup>1</sup>.

3. Point sur le Budget Participatif.

4. Suivi des travaux de voirie dans le quartier.

5. Questions diverses.

---

1. L'avenir du Val- de- Grâce.

 **Introduction et contextualisation par Madame La Maire, Florence BERTHOUT**

Madame La Maire Florence BERTHOUT tient d'abord à remercier et à saluer la présence des intervenants :

- **Madame Sophie BROCAS** – Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région Ile-de France, Préfecture de Paris.
- **Monsieur Stéphane MONET** - Chef de cabinet Préfecture de la Région Ile-de France, Préfecture de Paris.
- **Monsieur Dominique CERCLET**, Conservateur régional des Monuments historiques à la DRAC d'Ile-de-France.

Madame La Maire introduit le propos de Madame Sophie BROCAS, Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris. Madame La Maire rappelle que c'est dans le cadre d'une réorganisation du Service de Santé des Armées (S.S.A) que le gouvernement a décidé de fermer l'hôpital du Val-de-Grâce, qui est l'un des 9 hôpitaux d'instruction des armées, en octobre 2014. Les arguments avancés étant ceux du déficit cumulé des hôpitaux d'instruction des armées et le coût de la rénovation du système de sécurité (Autour de 700 millions d'euros, selon le Ministère de la Défense).

Le 1<sup>er</sup> juin 2015, les activités médicales du Val-de-Grâce sont progressivement transférées vers les deux autres hôpitaux militaires de la région parisienne. Le Ministère de la Défense crée alors une « plateforme hospitalière unitaire en Île-de-France ».

Le 30 juin de la même année, c'est attristée que Madame La Maire Florence BERTHOUT assiste aux côtés du Général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, à la fermeture officielle de l'hôpital. Madame La Maire Florence BERTHOUT rappelle néanmoins que l'école perdure, ainsi que le patrimoine constitué par les jardins et la chapelle du Val-de-Grâce.

Avant de céder la parole à Madame La Préfète Sophie BROCAS, Madame La Maire conclue par l'information suivante : le Conseil de Paris a validé un appel à projet en lien avec la santé publique, dans le cadre du Plan local d'Urbanisme (PLU).

---

<sup>1</sup> Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Mairie, l'architecte du projet n'a pu intervenir. Ce point a fait l'objet d'une réunion et le 26/10/2016 à la brasserie « le gamin de Paris ». Vous trouverez en annexe, la synthèse de cette réunion.

### *Le Val de Grace, d'hier à aujourd'hui par Madame La Préfète Sophie BROCAS.*

Madame Sophie BROCAS, Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région Ile de France, rappelle que cette abbaye, rénovée récemment, a été créée par Anne d'Autriche, pour célébrer la venue du Dauphin qui devint le Roi Louis XIV. Ce site empreint d'Histoire est devenu dès la Révolution un hôpital et une école militaire. C'est environ 200 ans plus tard, en 1979 que les anciens services du cloître devenus inadaptés à une médecine moderne laisse place à l'hôpital moderne.

Côté architecture, le bâtiment tire astucieusement parti du terrain en déclivité, pour faire en sorte, malgré son importance (70 000 m<sup>2</sup>) d'épouser harmonieusement le sol, sans paraître imposant. Il n'est pas protégé au titre des Monuments historiques; contrairement au sol et au sous-sol, depuis la décision de l'État en 1990, donnant protection aux vestiges de l'abbaye, et aux carrières médiévales. Pour information, l'intervention sur le bâtiment est soumise à l'autorisation du Préfet de Région. De même, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est appelé à se prononcer, en raison de la règle de « Co-visibilité » : l'hôpital se trouvant dans le champ de vision des bâtiments protégés, plus particulièrement l'abbaye royale.

Madame la Préfète confirme les propos de Madame La Maire : en 2015, le Ministère de la Défense a décidé, dans le cadre d'une rationalisation de son dispositif hospitalier de fermer le Val de Grace, et de créer une plateforme hospitalière militaire afin d'optimiser les moyens sur les hôpitaux de Clamart et de Saint-Mandé.

Le 1<sup>er</sup> août 2016, le Ministre de la Défense fait connaître au Ministre du Budget son intention de céder le bâtiment. Les diagnostics commencent. Ce processus est toujours en cours.

### *Le futur Val-De-Grace, conserver l'Histoire et accueillir le Moderne.*

La parcelle, de 3 hectares, où se trouve l'hôpital est cédée. Les jardins et l'ancienne abbaye est conservée par le Ministère de la Défense. Jusqu'en 2018, le lieu continuera d'accueillir les 400 hommes de la force Sentinelle contribuant à la sécurité de Paris. Madame La Préfète fait part de la réflexion actuellement menée par l'État sur le devenir du Val-De-Grâce, et pour lequel l'État souhaite conserver une identité médicale. Cet Hôpital étant une vitrine de l'excellence médicale française, à proximité de l'école de santé des armées et au cœur « d'un quadrilatère de l'intelligence » : Paris I, l'École Normale Supérieure, l'Institut Curie, la Pitié-Salpêtrière, sans compter l'École des Mines, ou encore l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

Bien qu'aucune idée ne soit arrêtée précisément, la volonté affichée est celle de faire cohabiter les chercheurs, les entreprises, les universités et les équipements adéquats, y compris à l'international. La Préfecture n'est pas favorable à la destruction du bâtiment. Seul les façades seront requalifiées, afin qu'elles correspondent davantage à l'époque actuelle. Une telle requalification sera également plus économe en nuisances pour les riverains.

Madame La Maire Florence BERTHOUT conclue le propos de la Préfète, et met en valeur trois points qu'elle partage entièrement. Il s'agit de :

- S'appuyer sur l'interdisciplinarité entre les médecins, les start-ups et les chercheurs permet de tirer parti entièrement des richesses du Quartier Latin.
- Le maintien de l'activité, primordial jusqu'en 2018 ;
- La volonté de l'État de préserver le bâti, avec d'éventuelles requalifications des façades.
- 

Monsieur Dominique TIBERI, en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la prévention souhaite s'assurer auprès de la préfète que le projet à vocation médical du lieu soit pérenne. La préfète affirme que la vocation médicale est confirmée par l'Etat et par le Plan Local D'Urbanisme qui n'est pas amené à changer.

### *Le Devenir du Val-De-Grâce en questions.... Parole aux administrés.*

 *Le calendrier est-il arrêté ?* Les études ont été lancées, 3 mois sont nécessaires. L'année 2017 sera consacrée à l'affinage de l'appel à projets et à la création d'un point de vente immatériel pour les investisseurs potentiels. Ils pourront consulter les documents techniques utiles à la conception de projets.

◇ *Ouverture des Espaces Verts* : La Préfecture est favorable à l'ouverture des espaces verts aux riverains, tout comme le conservateur régional des monuments historiques. Madame La Maire Florence BERTHOUT souhaite que cela soit inscrit dans l'appel à projet.

◇ *Un lieu à vocation de santé ?* C'est la volonté affichée de l'État, de la Préfète, et de Madame la Maire Florence BERTHOUT qui a déposé un vœu en ce sens au conseil de Paris. Madame la Préfète assure que ce lieu ne deviendra pas un hôpital privé. Ce sera un lieu de mélange, avec de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée. L'idée étant que ce lieu garde des missions de service public, bien qu'il puisse y intégrer des partenaires privés

◇ *AgroParisTech, la grande école européenne d'ingénieurs et de managers dans le domaine du vivant et de l'environnement, déménagement et l'EPSCI sera en travaux au même moment. Une réflexion est-elle en cours pour conserver le « quadrilège de l'intelligence » ?* Un plan d'investissement important a été consenti par la Ville de Paris. L'EPCI est conservée et renouvelée afin de garantir la qualité pérenne de l'enseignement supérieur. L'AgroParisTech rejoint le Pôle Paris- Saclay qui ambitionne d'être parmi les premiers pôles mondiaux de la recherche. Le site reste, et une réflexion est en cours afin de conserver la vocation d'enseignement supérieur. Les lieux se doivent de conserver leur vocation première et d'être attractif.

◇ *Les services du Val-De-Grâce ont pour beaucoup été transférés à Cochin et à la Salpêtrière. Ces hôpitaux ont-ils bénéficié d'une partie du matériel ou de dotations supplémentaires ?* Cette question relève exclusivement de l'Agence Régionale de Santé.

◇ *Le bâti doit-il rester tel quel ? Le bâtiment sera-t-il surélevé ou élargi ? Quelles façades seront ajoutées au bâti actuel ?* Monsieur Dominique CERCLET, Conservateur régional des Monuments historiques à la DRAC d'Île-de-France explique que ces questions sont prématurées vu la phase du projet. Concernant les façades, il s'agit d'un projet architectural amené à changer depuis la construction d'origine.

◇ *Impact sur la circulation des piétons* : Ce point relève directement de la Mairie de Paris, et non de la Mairie d'arrondissement.

◇ *L'AP- HP sera-t-il associé au projet définitif, le pôle recherche notamment ?* Cela se fera en fonction des réponses à l'appel d'offres. Les équipes qui souhaiteront se joindre au travail de recherche le feront de concert.

◇ *En conclusion, les pistes envisageables...*

Plusieurs pistes sont possibles pour le devenir du Val-de-Grace. Cependant, une volonté de l'État, partagée par Madame La Maire, est celle de conserver le caractère sanitaire de ce lieu. Également, l'envie de répondre à la demande des riverains en ouvrant les jardins au public. Un riverain a fait remarquer que le 5<sup>ème</sup> arrondissement manquait d'équipements sportifs. Bien que cet élément soit pris en compte comme une priorité pour l'arrondissement, il ne pourra être intégré au projet du Val-de-grâce.

La piste la plus probable est celle de créer un lieu de santé, dédié à la recherche médicale dans un but de partage des savoirs au niveau international. La construction de logement afin d'offrir une offre d'hébergement aux chercheurs est envisageable. Madame La Préfète d'Ile de France sera de nouveau invitée par Madame La Maire Florence BERTHOUT, au terme d'une année. Madame La Préfète pourra alors répondre aux administrés de manière plus précise.

## 2. Point d'avancement des travaux du centre culturel marocain<sup>2</sup>.

L'architecte du projet, Monsieur Tarik oualalou n'a pu intervenir. Ce point a fait l'objet d'une réunion spécifique le 26 Octobre 2016 à la brasserie « le gamin de Paris ». La synthèse de cette réunion se trouve en annexe.

## 3. Budget participatif d'arrondissement

### **✚ *Projet Lauréats du Budget Participatif.***

Madame La Maire Florence BERTHOUT présente les 19 projets classés en fonction du nombre de suffrages remportés<sup>3</sup>. Madame La Maire tient à remercier les administrés de leur mobilisation.

Elle rappelle que l'avancée des projets lauréats pourra être consultée sur le site : [www.budgetparticipatif.fr](http://www.budgetparticipatif.fr) à partir de janvier 2017, la prochaine étape étant la validation définitive des budgets au Conseil de Paris en décembre 2016. Également, la prochaine édition du Budget Participatif débutera entre janvier et mars 2017. Les informations seront en ligne sur le site [www.budgetparticipatif.fr](http://www.budgetparticipatif.fr).

Monsieur Dominique TIBERI rappelle l'importance du Budget Participatif et invite les administrés à proposer leurs idées.

## 4. Suivi des travaux de voirie dans le quartier.

Madame Hélène HAUTVAL, adjointe à la Maire en charge de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts est à disposition pour répondre aux questions des riverains, en lien avec les travaux de voirie en cours. Elle rappelle son adresse email : [helene.hautval@paris.fr](mailto:helene.hautval@paris.fr).

## 5. Questions diverses

### **✚ *Incivilités et dépôt d'ordure illégale aux abords de la rue Mouffetard.***

Madame La Maire rappelle qu'elle prend elle-même note à des fins de signalement de tous les encombrants de l'arrondissement, à partir de 7h30, et ce durant 45minutes. Elle affirme que 20 personnes de la Direction de la prévention et de la sécurité du public (DPSP) sont depuis peu affectées à la lutte contre les incivilités. Cela concerne les ordures et les déjections canines.

Monsieur ISARE, adjoint à la Maire en charge des commerces, de l'artisanat, des métiers d'art, de la démocratie locale et de la vie associative, incitera les commerçants à déposer leurs cartons dans les points de collecte dédiés.

Madame La Maire organisera une réunion sur place afin de sensibiliser les commerçants, avec l'intervention de la responsable de la DPSP.

### **✚ *Pavés manquants et gênants aux abords du Val- de- Grâce.***

Près de l'église des pavés sont enlevés, cela est dangereux pour les piétons non aguerris. Madame La Maire prend bonne note de cette remarque, bien que le budget travaux soit épuisé suite à la rénovation de l'esplanade pour le marché Port Royal, les trottoirs de la rue Monge, Madame La Maire Florence BERTHOUT note ce sujet comme étant prioritaire.

### **✚ *Parking de motos sauvage devant l'école anglaise, rue Lyonnais.***

Une riveraine fait remarquer qu'il y a un parking sauvage de motos devant cette école, qui peut être dangereux pour les enfants. Madame La Maire fait remarquer que ce sont des riverains ou des habitants qui s'y garent. Elle propose de faire installer des ancrages pour deux roues motorisées à défaut de végétaux dans des bacs, impossibles à installer du fait des réseaux souterrains.

### **✚ *Communication avec Madame La Maire Florence BERTHOUT.***

Interpellée par les riverains sur l'absence de réponses lorsqu'un mail lui est envoyé, Madame Florence BERTHOUT rappelle qu'elle a à cœur de répondre aux mails des administrés. Cependant, il faut bien indiquer en objet le sujet et adresser son mail à [florence.berthout@paris.fr](mailto:florence.berthout@paris.fr). En effet, sans respect de l'orthographe exact, le mail n'arrive pas à destination.

***La séance est levée.***

***Le prochain conseil de Quartier Val- de - Grâce aura lieu le Mercredi 25 janvier 2016 à 18h30 en salle Pierrotet, à la Mairie du V<sup>ème</sup>, 21 place du Panthéon – 75005 Paris***

---

<sup>3</sup> Liste des projets en annexe, et consultables sur le site de la Mairie du 5<sup>ème</sup>.